



A CSW Industrials Company

RECTORSEAL® DRAFT-BLOCK™

Un composant de mousse d'étanchéité en polyuréthane

SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du Produit

RectorSeal® Draft-Block™

Numéro Produit

96500, 96495

Famille chimique

Biologique

Utilisation gen

Un composant de mousse d'étanchéité en polyuréthane

Codes HMIS

Santé 2

Inflammabilité 4

Réactivité 1

PPI B

Fabriqué pour

RectorSeal, LLC

2601 Spenwick Drive

Houston, Texas 77055 USA

Fabricant par ICP

Adhesives & Sealants Inc

2775 Barber Road

Norton, OH 44203

330-753-4585

Emergency Telephone No.

Chemtrec 24 Hours

(800)-424-9300 USA

(703)-527-3887 International

Date de Validation

March 19, 2019

Date de préparation

March 19, 2019

Technical Service Telephone No.

(800)-231-3345 or (713)-263-8001

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

APERÇU DES URGENCES

Risques OSHA

Nocif par ingestion, Sensibilisant peau et voies respiratoires, Irritant

Classification GHS

Aérosol inflammable - Catégorie 1

Gaz sous Pression - Gaz comprimé

Toxicité aiguë par inhalation - Catégorie 4

Irritation de la peau - Catégorie 2

Irritation oculaire grave - Catégorie 2A

Sensibilisation respiratoire- Catégorie 1

Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Toxicité pour la reproduction- Effet sur ou via l'allaitement

Toxicité pour certains organes cibles RE 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles SE 3

GHS Éléments d'étiquetage



Terme de signalisation: DANGER

Mentions des dangers:

- H222- Aérosol extrêmement inflammable
- H280- Contient un gaz sous pression; qui peut exploser s'il est chauffé
- H315- Provoque une irritation de la peau
- H317- Peut provoquer une réaction allergique de la peau
- H319- Provoque une grave irritation des yeux
- H332- Nocif si inhalé
- H334- Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires si inhalé
- H335- Peut irriter les voies respiratoires
- H362- Peut nuire aux enfants allaités
- H373- Peut causer des lésions aux organes après une exposition prolongée ou répétée

Prévention:

- P102- Tenir hors de portée des enfants
- P202- Ne pas manipuler tant que toutes les consignes de sécurité n'ont pas été lues et comprises
- P210- Tenir loin de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes-et interdiction de fumer
- P211- Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou une autre source d'ignition
- P251- Contenant sous pression: Ne pas percer ou brûler, même après usage
- P261- Éviter de respirer les vapeurs ou les fumées
- P262- Ne pas exposer les yeux, la peau ou les vêtements
- P264- Se laver les mains et les autres zones de la peau exposées au matériau après manipulation
- P271- Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
- P280- Porter des gants de protection, des vêtements de protection et des lunettes de protection
- P285- En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire de protection
- P302+P352+P333+P313 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consultez un médecin
- P304+P341 EN CAS D'INHALATION: Si la respiration devient difficile, transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer
- P305+P351+P338- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, le cas échéant et si cela est facile à faire. Continuez à rincer.
- P314- Consulter un médecin en cas de malaise
- P342+P311- En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
- P381- Éliminer toutes les sources d'ignition s'il n'y a aucun danger à le faire

Stockage:

- P403+P405- Conserver dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef.
- P410- Protéger du rayonnement solaire
- P412- Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C/122°F.

Mise au rebut:

- P501 Mettre le contenu / le récipient au rebut conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale applicable.

SECTION 3 — COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

# Composant	CAS#	% by WT.
Mélange d'uréthane et de pré-polymères (mélange de polyols non dangereux)	indisponible	40-70
Cires de paraffine et cires d'hydrocarbures, chlorées	85535-85-9	10-30
4,4' Diisocyanate de diphenylméthane (MDI)	101-68-8	5-10
Polyméthylène polyphényl isocyanate (PMDI)	9016-87-9	5-10
Isobutane	75-28-5	3-7
Ether diméthylque	115-10-6	3-7
Propane	74-98-6	1-5

Il n'y a pas d'ingrédients supplémentaires présents qui, dans la connaissance actuelle du fournisseur et dans les concentrations applicables, sont classés comme dangereux pour la santé ou l'environnement et nécessitent donc des rapports dans cette section.

SECTION 4 — PREMIERS SECOURS

4.1 Description of first aid measures

- Les yeux:** Rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes, en gardant les yeux ouverts avec les doigts et en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Utilisez de l'eau tiède si possible. Si la personne porte des lentilles de contact et si c'est facile à faire, retirez-les. Si l'irritation persiste, Appelez un médecin.
- La Peau** En cas de contact, rincez immédiatement la peau abondamment avec de l'eau et du savon. La mousse colle à la peau, retirez délicatement le produit de la peau avec un chiffon humide et lavez abondamment avec de l'eau et du savon. Retirez les vêtements et les chaussures contaminés.
- Inhalation:** Lavez les vêtements avant de les réutiliser. Appelez un médecin si l'irritation persiste. En cas d'inhalation, déplacez la personne à l'air frais. Si elle ne respire pas, faites de la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, donnez de l'oxygène. Appelez un médecin.
- Ingestion:** En cas d'ingestion, ne pas faire vomir sauf si le personnel médical vous demande de le faire. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consultez ou demandez l'aide d'un médecin.

4.2.2 Principaux symptômes et effets, graves et différés

Voir la section 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

4.3 Notes au médecin

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consultez immédiatement un médecin (montrez l'étiquette ou la SDS si possible).

SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: utilisez un produit chimique sec, du dioxyde de carbone, une mousse, halon 1211 et de l'eau pulvérisée ou un brumisateurs d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser de jets d'eau et de l'eau à haute pression, car ils peuvent propager l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Contient un propulseur inflammable. Éliminez toutes les sources d'ignition. Le contenant fermé peut exploser en cas d'accumulation de la pression quand il est exposé à une chaleur extrême. Les aérosols exposés au feu ou à une haute température peuvent se rompre et être propulsés. La mousse durcie brûlera en présence de chaleur, d'oxygène et d'une source d'ignition.

5.3 Conseils aux pompiers

Produits de combustion: Peuvent inclure, sans s'y limiter des oxydes de carbone, des oxydes d'azote, du fluorure d'hydrogène, et des traces de cyanure d'hydrogène..

Rester en amont de l'incendie. Porter un équipement complet de lutte anti-incendie (tenue de protection complète) et une protection respiratoire (SCBA). Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants exposés à l'incendie. Les contenants peuvent exploser s'ils chauffent.

SECTION 6 – MESURES DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle recommandé à la section 8. Isolez la zone dangereuse et refusez l'accès au personnel inutile et non protégé. Éliminer les sources d'ignition.

6.2 Précautions environnementales

Ne laissez pas le produit pénétrer dans les égouts, les évacuations ou les cours d'eau

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthode de confinement: le produit non durci est très collant; retirez soigneusement la majeure partie de la mousse en grattant et puis retirez immédiatement les résidus avec un chiffon et du solvant tel que le Handi-Cleaner, des essences minérales, de l'acétone (dissolvant à ongles), diluant pour peinture, etc. Une fois le produit durci il ne peut être retiré que mécaniquement par grattage, polissage, etc. Utiliser des EPI appropriés.

Méthodes de nettoyage: Ramassez le produit et placez-le dans un récipient d'élimination. Mettez au rebut comme des déchets plastiques en conformité avec toutes les directives et réglementations applicables. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Assurez-vous qu'il y a une bonne ventilation

6.4 Référence à d'autres sections

Pour des indications sur le traitement des déchets, voir la section 13

Voir la section 7 pour plus d'informations sur la manipulation sans danger

SECTION 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou toute autre source d'ignition Récipient sous pression: ne pas percer ou brûler, même après usage. Ce récipient peut exploser s'il est chauffé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / pulvérisations. Ne pas avaler. Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé ou à l'extérieur. Éviter de souder ou tout autre «travail à chaud» dans les environs d'une mousse durcie exposée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. (Voir la section 8).

Conseils généraux d'hygiène: Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sécurisé, et d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec. La température d'utilisation idéale est de 65° F à 80° F (18° C à 27° C). Ne pas exposer l'aérosol à une flamme nue ou à des températures supérieures à 122° F (50° C). Une chaleur excessive peut provoquer le vieillissement prématuré des composants avec une durée de vie plus courte. Le stockage à moins de 55° F (12,7° C) peut affecter la qualité de la mousse si les produits chimiques ne sont pas chauffés à température ambiante avant de l'utiliser. Protéger les récipients contre les chocs. Tenir les récipients en position verticale. **Mettre hors de portée des enfants.**

SECTION 8 — CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUE

8.1 Control Parameters

N° CAS	Composant	OSHA-PEL TWA	ACGIH-TLV	NIOSH	CA AB OEL CA BC OEL CA ON OEL CA QC OEL
101-68-8	4,4'diphénylméthane	0.02 PPM; 0.2 mg/m ³ Ceiling	0.005 ppm; 0.051 mg/ m ³ (8 hours) TWA	0.005 ppm; 0.050 mg/m ³ TWA 0.02 ppm; 0.2 mg/m ³ CEIL	AB- 0.05 mg/m ³ 0.005 ppm BC- 0.005 ppm TWA; 0.01 ppm C ON- 0.005 ppm TWA 0.02 ppm C QC- 0.051 mg/ m ³ 0.005 ppm TWA EV
75-28-5	Isobutane		1,000 ppm TWA	800 ppm; 1,900 mg/m ³ TWA	AB- 1,000 ppm TWA BC- 1,000 ppm TWA ON- 1,000 ppm TWA
115-10-6	Ether diméthylque	1,000 ppm (Dupont AEL)			BC- 1,000 ppm TWA ON- 1,000 ppm TWA
74-98-6	Propane	1,000 ppm; 1,800 mg/m ³ TWA	1,000 ppm 1,000 ppm; 1,800 mg/m ³ TWA	1,000 ppm; 1,800 mg/m ³ TWA	AB-1,000 ppm TWA BC-1,000 ppm TWA QC- 1,800 mg/m ³ 1,000 ppm TWA EV

8.2 Contrôle de l'exposition:

Mesures techniques: Assurer une ventilation adéquate pour maintenir l'exposition en dessous des limites d'exposition recommandées.

Protection oculaire/faciale: Porter des lunettes de sécurité de protection avec des écrans latéraux ou des lunettes de protection

Protection des mains: Utiliser des gants résistants aux produits chimiques (c.-à-dire des gants en nitrile). Des gants en caoutchouc butadiène/nitrile, caoutchouc butyle, des gants en polyéthylène, PVC (vinyle) ou en néoprène sont également efficaces. La sélection des gants doit prendre en compte les réactions corporelles potentielles à certains matériaux et les consignes d'utilisation du fabricant. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être supérieur à la période d'utilisation prévue.

Autre équipement de protection: Porter des vêtements qui vous protègent contre l'exposition cutanée. Le degré de protection des vêtements varie en fonction du risque d'exposition. Pour assurer une bonne protection de la peau, porter des EPI de manière à ce qu'aucune partie de la peau ne soit exposée.

Protection respiratoire: Si les concentrations atmosphériques devaient dépasser les niveaux d'exposition, utilisez un respirateur purificateur d'air approuvé équipé d'une cartouche de vapeur organique et d'un filtre à particules. Si les niveaux atmosphériques dépassent 10 fois le niveau TLV ou PEL pour lequel un appareil respiratoire filtrant est conçu, utilisez un appareil respiratoire à adduction d'air motorisé (PAPR). Le type de protection respiratoire sélectionnée doit être conforme aux exigences énoncées dans la norme de protection respiratoire de l'OSHA (29 CFR 1910.134).

Mesures d'hygiène: Une station de lavage oculaire ou station de lavage oculaire portable doivent être disponibles. Lavez-vous soigneusement les mains après utilisation, avant de manger, de boire ou d'aller aux toilettes. Les employés/utilisateurs doivent être instruits et formés à l'utilisation et la manipulation de ce produit.

SECTION 9 – Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base	
Forme physique générale:	Liquide visqueux qui forme une mousse blanche à jaunâtre lors de la libération.
Couleur:	Crème. Certains produits contiennent une teinture ou un colorant c'est-à-dire que le pare-feu est orange.
Odeur:	Légère odeur d'hydrocarbure pendant le durcissement.
Seuil olfactif:	Aucunes données disponibles
État physique:	Gaz / Liquide Pressurisé / Semi-solide
pH:	Aucunes données disponibles
Point de fusion / Point de congélation:	Aucunes données disponibles
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition:	Aucunes données disponibles
Point d'éclair:	-156° F (-68,9° C), estimée selon le gaz de pétrole liquéfié (hydrocarbure HC)
Taux d'évaporation:	Aucunes données disponibles
Inflammabilité:	Inflammable
Limite inférieure d'inflammabilité / explosion:	Aucunes données disponibles
Limite supérieure d'inflammabilité/explosion supérieure:	Aucunes données disponibles
Pression de vapeur:	Produit aérosol > 50 psi/345 kPa
Densité de vapeur:	Produit final (pulvérisé): Très faible (non déterminée)
Densité relative / Gravité spécifique:	Indisponible
Solubilité:	~ 1,1 (eau = 1)
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Insoluble; réagit lentement avec l'eau pendant le durcissement, libérant des traces de CO ₂
Température d'auto-ignition:	Aucunes données disponibles
Température de décomposition:	Aucunes données disponibles
Viscosité:	Aucunes données disponibles
Propriétés explosives:	Peut être sensible aux chocs ou aux décharges électrostatiques. La vapeur dégagée pendant et immédiatement après la distribution peut s'accumuler et s'enflammer et exploser si une ventilation adéquate n'est pas assurée. Éteindre ou éliminer toutes les sources d'ignition pendant la distribution, jusqu'à ce que produit ne colle plus ou tant qu'il n'a pas durci.
Propriétés oxydantes:	Aucunes données disponibles
Teneur en COV (calculé moins les composés exempts et l'eau)	165 g/l (Handi-Foam Fireblock West and Handi-Foam Window & Door West 160 g/l)

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions de stockage normales. Contenu sous pression. Ce récipient peut exploser s'il est chauffé. Ne pas percer ou brûler, même après usage. Évitez les températures inférieures à 40 F (4°C). Pour une plus longue durée de vie, évitez de stocker à plus de 100°F (38°C).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des températures élevées peuvent provoquer la décomposition du produit, et libérer du dioxyde de carbone. Contient un propulseur inflammable. Le contenu est sous pression et l'exposition à des températures élevées peut entraîner une rupture ou une explosion.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur. Matériaux incompatibles. Sources d'ignition. Évitez des températures inférieures à 40°F (4°C) ou à des températures supérieures à 100°F (38°C).

10.5 Matériaux incompatibles

Alcools, bases fortes, amines, composés de métaux, ammoniac, et oxydants puissants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans y être limités: des oxydes de carbone, des oxydes d'azote, du fluorure d'hydrogène et des traces d'acide cyanhydrique.

SECTION 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Signes et Symptômes d'Exposition en fonction des données d'essai et / ou des informations sur les composants, ce matériel peut produire les effets sur la santé suivants:

Les Yeux: Peut causer une irritation des yeux.

La Peau: Peut être nocif en cas d'inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires si inhalé.

Inhalation: Peut être nocif en cas d'inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires si inhalé.

Ingestion: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer une irritation gastro-intestinale: des maux d'estomac, des nausées ou des vomissements.

Chronique: La paraffine chlorée (C14-C16) peut nuire aux enfants allaités.

Toxicité orale aiguë

S'attendre à une faible toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation

S'attendre à une faible toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée

S'attendre à une faible toxicité aiguë par voie cutanée

Irritation de la peau

Provoque une irritation de la peau

Irritation des yeux

Provoque une irritation des yeux

Sensibilisation

Peut causer une sensibilisation cutanée et respiratoire

Génotoxicité

Les données de toxicité génétique pour le MDI ne sont pas concluantes. Certaines études in vitro ont donné des résultats positifs, tandis que d'autres données de test étaient négatives

Mutagénicité

Les données de tests sur des animaux de laboratoire ont été généralement négatives

Toxicité spécifique à des organes - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires

Toxicité spécifique à des organes - exposition répétée

Peut causer des dommages aux poumons, au système nerveux central et à la peau

Risque d'aspiration

Aucunes données disponibles

11.2 Effets retardés, immédiats, chroniques et effets d'exposition à court et à long terme

MDI et PMDI: CIRC Cancérogènes Groupe 3 - Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme. Non classé comme cancérogène par l'ACGIH, OSHA ou NTP. Le MDI / PMDI n'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire; des effets foetaux sont apparus mais uniquement à hautes doses qui étaient toxiques pour la mère. Des tumeurs pulmonaires ont été observées chez les animaux de laboratoire exposés à des gouttelettes aérosols respirables de MDI / PMDI (6 mg/m3) pendant leur vie. Des tumeurs sont apparues en même temps que l'irritation respiratoire et des lésions pulmonaires. Les recommandations d'exposition actuelles sont censées protéger contre ces effets. Les paraffines chlorées (C14-C16) peuvent s'accumuler dans les tissus corporels et des liquides riches en lipides; par conséquent, ce matériau peut être nocif à l'enfant allaité.

SECTION 12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Ecotoxicité

La toxicité aquatique de ce produit n'a pas été déterminée expérimentalement. Cependant, on s'attend à avoir une faible toxicité aquatique aiguë fondée sur la toxicité aquatique aiguë des composants individuels et leur concentration dans ce mélange.

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit est difficilement biodégradable. Dans les environnements aquatiques et terrestres, cette matière réagit avec l'eau.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le potentiel de bioaccumulation est faible

12.4 Mobilité dans le sol

Une faible mobilité est prévue basée sur la réactivité du produit avec l'eau

12.5 Autres effets secondaires

Propulseur: potentiel d'épuisement de l'ozone à 0; Potentiel de réchauffement climatique - 1

SECTION 13 – REMARQUES CONCERNANT LA MISE AU REBUT

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de mise au rebut:

Purger les conteneurs de toute mousse restante et de la pression résiduelle avant de les jeter. Laissez le produit distribué sécher complètement avant de le jeter. Ne le jetez jamais dans un état liquide. Ce matériau doit être mis au rebut en conformité avec toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Autres recommandations concernant la mise au rebut:

Ne pas perforer ou incinérer les récipients. Utilisez un équipement de protection individuelle appropriée.

SECTION 14 – Informations de transport

Terrestre (DOT)	Quantité limitée or LTD QTY, BIEN DE CONSOMMATION ORM-D
Maritime (IMDG):	UN1950, Aérosols, inflammables, Class 2.1, Quantité limitée or LTD QTY,
Aérien (IATA):	UN1950, Aérosols, Class 2.1, ERG#203

SECTION 15 – RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations et législations de sécurité, de santé et environnementales spécifiques pour la substance ou le mélange

Réglementations fédérales des États-Unis

Norme de communication de risques OSHA : Ce produit est classé comme dangereux conformément à la norme OSHA 29 CFR 1910-1200

Statut TSCA: Tous les composants de ce produit figurent sur l'inventaire de la Toxic Substance Control Act (TSCA). Ce produit ne est pas soumis à la notification TSCA 12 (b) sur l'exportation.

Modification et réautorisation du fonds spécial pour l'environnement (Superfund Amendments & Reauthorization Act (SARA))

SARA Section 311/312 Catégories des risques: Risque aigu pour la santé, Risque chronique pour la santé, Risque d'incendie, Risque réactif, Risque de libération soudaine de pression

Information SARA 313: MDI et PMDI sont soumis à déclaration de niveaux établis par l'article 313 de la loi Emergency Planning and Community Right-to-Know Act of 1986.

SARA 302/304 substances extrêmement dangereuses: Aucuns des composants du produit ne dépassent le seuil (de minimas) des niveaux de notification prévus par ces sections du Titre III de SARA.

SARA 302/304 Plan d'urgence et préavis: Aucuns des composants du produit ne dépassent le seuil (de minimas) des niveaux de notification établis par ces sections du Titre III de SARA.

Comprehensive Response Compensation and Liability Act (CERCLA): Ce produit contient des substances CERCLA suivantes à déclarer : 4,4 Diisocyanate de diphenylméthane (CAS # 101-68-8), RQ- 2268 kg (5000 lb).

Clean Air Act (CAA) - 4,4 Le diisocyanate de diphénylméthanediisocyanate (CAS # 101-68-8) est considéré comme un polluant dangereux pour l'air (HAP) désigné dans le CAA section 112 (b). Ce produit ne contient pas de substances appauvrissant la couche d'ozone de classe 1 ou 2.

Clean Water Act (CWA) - 4,4 Le diisocyanate de diphénylméthane (CAS # 101-68-8) est répertorié comme substance dangereuse selon la CWA. Aucuns des produits chimiques dans ces produits ne sont répertoriés comme polluants prioritaires selon la CWA. Aucuns des composants chimiques inscrits dans ces produits ne sont répertoriés comme polluants toxiques selon la CWA.

USA Réglementations d'État:

California Prop 65, Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986: Aucun des produits chimiques n'est répertorié.

Autres inventaires des Etats-Unis:

Le 4, 4' diisocyanate de diphénylméthane (CAS # 101-68-8) est inscrit sur les inventaires d'Etat des substances dangereuses, les listes Right-to-Know et/ou des listes de qualité de l'air /Polluants atmosphériques : CA, DE, ID, IL, ME, MA, MN, NJ, PA, WA, WI

Le MDI polymérique (CAS # 9016-87-9) est inscrit sur les inventaires d'Etat des substances dangereuses, les listes Right-to-Know et les listes de qualité de l'air / polluants atmosphériques : DE, NJ, MN

L'isobutane (CAS # 75-28-5) est inscrit sur les inventaires d'Etat des substances dangereuses, les listes Right-to-Know et/ou des listes de qualité de l'air /Polluants atmosphériques : DE, ME, MA, MN, NJ, PA

L'éther diméthylique (CAS # 115-10-6) est inscrit sur les inventaires d'Etat des substances dangereuses, les listes Right-to-Know et/ou des listes de qualité de l'air /Polluants atmosphériques : DE, ME, MA, MN, NJ, PA

Le propane (CAS # 74-98-6) est inscrit sur les inventaires d'Etat des substances dangereuses, les listes Right-to-Know et/ou des listes de qualité de l'air /Polluants atmosphériques : DE, MA, MN, NJ, PA

Canada

Symboles des danger de la Réglementation sur les conteneurs et produits chimiques de consommation:



inflammable



Récipient pressurisé

Règlement du Canada sur les Produits Contrôlés (RPC): Ce produit a été classé en accord avec les critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche de sécurité contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Liste Canadienne de divulgation des ingrédients (IDL): 4,4 Le diisocyanate diphénylméthane (CAS # 101-68-8) est inscrit sur la liste IDL.

Inventaire national des rejets de polluants (INRP): MDI et PMDI sont inscrits à l'INRP

Listes d'inventaire mondial des produits chimiques:

États-Unis: Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) - Oui

Canada: Liste des substances domestiques (DSL) - Oui

Canada: des substances non domestiques (LES) - Non

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Pour ce produit une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée

SECTION 16 – OTHER



NFPA: Danger pour la santé 2; Inflammabilité 3; Réactivité 1

HMIS: Danger pour la santé 2; Inflammabilité 3; Danger physique 1

Évaluation du danger: 0 = minime, 1 = faible, 2 = modéré, 3 = grave, 4 = extrême

Legend:

ACGIH- American Conference of Governmental Industrial Hygienists

ADR: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road C- Ceiling Limit

CA AB OEL- Alberta, Canada Occupational Exposure Limit

CA BC OEL- British Columbia, Canada Occupational Exposure Limit

CA ON OEL- Ontario, Canada Occupational Exposure Limit

CA QC OEL- Quebec, Canada Occupational Exposure Limit

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

NIOSH: National Institute for Occupational Safety

OSHA: Occupational Safety & Health

STEL- Short Term exposure limit

TWA- Time weighted average

TWAEV- Time weighted average exposure value

WEEL- US workplace environmental exposure levels

This document is prepared pursuant to the OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200). Les informations contenues dans ce document sont données de bonne foi, mais aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée.

Les informations contenues dans ce document sont jugées fiables, prudentes et précises. RectorSeal, LLC se réserve le droit de modifier la conception, les spécifications ou d'autres caractéristiques à tout moment et sans préavis, tout en maintenant par ailleurs la conformité réglementaire

Consultez RectorSeal pour plus d'informations: (713) 263-8001